



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 février 2024

L'Agefiph et l'ANLCI invités d'honneur d'une table ronde Handicap et Illettrisme, organisée par OCAPIAT

L'accès aux compétences et à la sécurisation des parcours professionnels des salariés en situation de handicap et/ou d'illettrisme est au cœur des multiples missions et des préoccupations de l'opérateur de compétences OCAPIAT. La table ronde du 29 février au Salon International de l'Agriculture 2024 a fait découvrir au public les ressources existantes de l'AGEFIPH (handicap) et de l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme), ces partenaires étant des acteurs clés de l'OPCO. Cet événement s'inscrit dans le cadre de la programmation de l'Année Européenne des Compétences. Un replay de la captation vidéo de la table ronde est disponible en fin de communiqué.

L'enjeu de la table ronde au salon de l'agriculture

OCAPIAT informe, sensibilise, accompagne les entreprises des secteurs professionnels de son périmètre sur le renforcement des compétences des travailleurs confrontés aux problématiques du handicap et de l'illettrisme. Pourquoi en parler au salon de l'agriculture ?

Dans son introduction à la table ronde, le président d'OCAPIAT Hervé Proksch, explique : « Dans un contexte professionnel où il peut être difficile de recruter sur certains métiers, il est essentiel de donner sa chance à des travailleurs qui rencontrent des difficultés spécifiques, qu'elles relèvent du handicap ou de l'illettrisme, car ces individus sont un atout indéniable en termes de compétences et d'investissement professionnel pour les entreprises qui les emploient. 50 000 emplois agricoles sont générés chaque année. Nos entreprises pourraient être encore plus inclusives. Avec des entreprises de petite taille qui facilitent l'intégration des salariés, ainsi que les nouvelles technologies, la digitalisation, l'évolution des matériels... les conditions de travail me semblent faciliter de plus en plus la possibilité d'inclusion. Pour accompagner les recrutements et la montée en compétences de ces salariés, des structures comme l'AGEFIPH et l'ANLCI soutiennent les entreprises par des aides, ressources et accompagnements. Ce sont des partenaires précieux, et donc nous souhaitons leur donner la parole en tant qu'experts du handicap et de l'illettrisme. Nos ressources comme les leurs sont d'ailleurs à votre disposition »

Et Jérôme Volle, secrétaire général d'OCAPIAT de conclure : « Le Salon International de l'Agriculture est une opportunité pour OCAPIAT et ses deux partenaires, l'Agefiph et l'ANLCI, d'informer largement sur les aides, ressources et accompagnements mis à disposition des entreprises et de leurs salariés. Nous les remercions pour leur accompagnement et leur expertise. Il faut savoir qu'il y a 2,5 millions de personnes en situation d'illettrisme en France. Quant au handicap, on compte plus de 47 000 bénéficiaires de



l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés sur un total de 1,3 million de salariés rien que dans nos secteurs, dont 25 000 travailleurs handicapés pour le secteur agricole au sens large. Vu les chiffres cités, vous l'avez compris, l'enjeu de cette conférence est triple : faciliter l'accès du plus grand nombre aux compétences, sécuriser leurs parcours professionnels et adapter leurs compétences aux évolutions du monde du travail. Vu les enjeux, la balle est donc aussi dans le camp des entreprises qui doivent, comme le disait Hervé Proksch, être plus inclusives ».

Les intervenants de la table ronde

- **Christian JANIN**, président de l'ANLCl ;
- **Didier EYSSARTIER**, directeur de l'AGEFIPH.

Quelques messages clés issus de la table ronde

Christian JANIN : *« L'illettrisme, bien que souvent caché, est encore une réalité dans notre société. Et il affecte également notre secteur agricole. Des travailleurs qualifiés et dévoués peuvent rencontrer des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions simplement parce qu'ils ont des lacunes en calcul, en lecture, en écriture ou en compréhension des consignes. Cela peut avoir des conséquences graves non seulement sur leur propre sécurité, mais aussi sur la productivité et la qualité des produits.*

En investissant dans la lutte contre l'illettrisme et en favorisant le développement des compétences de base, nous pouvons créer un environnement de travail plus sûr, plus efficace et plus inclusif. Cela signifie fournir des formations adaptées, offrir un soutien personnalisé et encourager une culture d'apprentissage continu. En résumé sécuriser leurs parcours professionnels.

C'est une opportunité de m'exprimer lors du Salon International de l'Agriculture 2024 au nom de l'ANLCl. Cet événement est une plateforme essentielle pour discuter des défis et des opportunités qui façonnent l'avenir de notre secteur agricole. La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme et le développement des compétences de base en est un.

Didier EYSSARTIER : *« Contrairement à certaines idées reçues, Handicap et compétences s'accordent très bien. Les exploitants agricoles et salariés des secteurs agricoles et de l'agro-alimentaire en situation de handicap le démontrent déjà chaque jour. Les besoins de main d'œuvre dans ces secteurs sont forts et de très nombreuses personnes en situation de handicap aspirent à y travailler. Le partenariat que nous avons avec Ociapiat permet de créer des synergies pour accompagner à la fois les personnes dans leurs besoins de formation et de sécurisation de parcours, que les employeurs.".*

L'historique des partenariats entre OCAPAT et ses deux partenaires

Afin d'agir concrètement, OCAPAT a signé ces dernières années des partenariats avec les deux structures qui portent ces sujets et peuvent mobiliser des ressources et accompagnements spécifiques :



Pour le handicap, l'Agefiph (Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelles des personnes handicapées, créée en 1987) : signature avec OCAPIAT d'une convention-cadre nationale et triennale le 7 janvier 2022, déployée par des fiches actions sur l'ensemble des régions.

- Pour l'illettrisme, l'ANLCI (Agence nationale de Lutte contre l'Illettrisme, créée en 2000) : signature d'un accord-cadre national et triennal : signature d'un accord-cadre national avec OCAPIAT le 24 février 2021. La reconduction du partenariat a été signée le 29 février 2024 juste avant la table ronde, pour les années 2024-2027. Voir le communiqué de presse : <https://www.ocapiat.fr/a-propos/presse/>

Revoir la conférence en replay :

<https://www.youtube.com/watch?v=cTfrS2mobgU>

Des sous-titres seront ajoutés prochainement sur une seconde vidéo, le lien ci-dessus est donc provisoire.

ANNEXE

Chiffres Clés & Ressources

HANDICAP

Handicap – données générales :

- **80%** des handicaps sont invisibles ;
- Familles de handicap : **6 grandes familles** => moteur, sensoriel, psychique, cognitif, mental ou intellectuel, maladies chroniques ou invalidantes ;
- **6%** : toute entreprise de 20 salariés ou plus doit employer 6 % de travailleurs handicapés. S'il ne répond pas à cette obligation, il doit verser une contribution financière annuelle obligatoire.

Handicap (chiffres 2021) et emploi :

- 2,9 millions de bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi, qui représentent 7, 2% de la population totale des 15-64 ans ;
- 12% de taux de chômage pour ces publics ;
- Seulement 10% des travailleurs en situation de handicap ont besoin d'un aménagement (matériel et/ou organisationnel) de leur poste de travail.

Source Tableau de Bord National – Agefiph - 2022

Handicap chiffres agricoles

- Parmi 722 000 salariés agricoles : **25 000 Travailleurs handicapés**

Source Agefiph, Observatoire de l'emploi et du handicap publié en février 2024

Parmi 1 311 955 salariés des secteurs du périmètre d'OCAPIAT (50 branches professionnelles) : 47 173 Travailleurs handicapés
 Source France Compétences – novembre 2023

- Le secteur agricole recrute 50 000 personnes par an.
- **5,1 % des demandeurs d'emploi** en situation de handicap ont recherché un emploi dans le secteur de l'agriculture (octobre 2023).

2 AGRICULTURE, EMPLOI ET HANDICAP : PANORAMA EN CHIFFRES

Les personnes en emploi

(Enquête emploi 2022, source Insee, traitements Dares)

Les personnes handicapées sont présentes dans les métiers de l'agriculture et de la pêche dans des proportions proches de celles de l'ensemble des publics.

En 2022



2,2% des personnes handicapées

en emploi exercent une profession relevant de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture ou de travaux forestiers et ruraux (2,4% pour l'ensemble des personnes en emploi),

soit environ 25 000 personnes.

Parmi elles,



environ 60% sont agriculteurs exploitants et 40% sont ouvriers agricoles, des travaux forestiers, de la pêche et de l'aquaculture.



Les personnes handicapées représentent

3,7% de l'ensemble des personnes relevant de ces professions.

Les personnes en recherche d'emploi

(Pôle emploi, octobre 2023)

De nombreuses personnes handicapées recherchent un emploi dans le domaine de l'agriculture.

À fin octobre 2023

5,1% des demandeurs d'emploi handicapés

recherchent un emploi dans le domaine de l'agriculture⁵ (4,5% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi),

soit près de 24 000 personnes.

Top 3 des régions



*nombre de demandeurs d'emploi handicapés en recherche d'un emploi dans le domaine de l'agriculture



Il s'agit d'une population masculine à plus de 80%, âgée de 50 ans et plus dans près de 50% des cas et relativement peu diplômée (80% ont un niveau infra bac). Par ailleurs, près de 60% sont chômeurs de longue durée⁶.

5 - Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux

6 - Inscription à Pôle emploi, en recherche d'emploi depuis plus d'un an



Le Handicap dans le périmètre d'OCAPIAT (sources fichier France Compétences + demandes de financements) :

- Plus de 47 000 Bénéficiaires de l'OETH / parmi 1,3 million de salariés ;
- Près de 9000 entreprises (8862 précisément) ayant des BOETH ;
- 2238 stagiaires BOETH formés en 2023 dont 1405 en alternance.

ILLETTRISME (source note INSEE de 2012) :

- 2 500 000 personnes en situation d'illettrisme en France ;
- 7 % de travailleurs en moyenne, sur l'ensemble des secteurs professionnels ;
- 50 % des personnes en situation d'illettrisme ont plus de 45 ans et 71 % d'entre elles parlaient uniquement le français à la maison à l'âge de 5 ans.

RESSOURCES

Sites - Agefiph :

- [Activateur de progrès](#)
- Guide des offres Agefiph – [Guide Metodia](#)

Site ANLCI :

- [ANLCI](#)
- [Boîte à outils Les Incontournables](#)

Sites OCAPIAT :

- [Handicap](#)
- [Illettrisme](#)

A PROPOS DE DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation.

En 2022, l'Agefiph a notamment financé et réalisé plus de 199 000 aides financières et services à destination des personnes en situation de handicap, des entreprises et des organismes de formation et CFA (4,7% de plus qu'en 2021).

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur X : @Agefiph_



A PROPOS DE DE L'ANLCI

L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) a été créée en 2000, sous la forme d'un groupement d'intérêt public, dans le but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme. Dans ce cadre, l'ANLCI mobilise et travaille avec et pour ceux qui agissent au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Son rôle est de définir des priorités d'action et d'accélérer leur mise en œuvre : mesure de l'illettrisme, élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence, impulsion et coordination de projets. Cet effort de clarification et d'organisation s'accompagne d'un effort de valorisation et de diffusion des bonnes pratiques, afin d'accélérer les transferts d'expérience et de faciliter la montée en compétences des acteurs.

L'ANLCI s'appuie sur la mise en place de plans régionaux pour rendre plus lisibles les partenariats entre l'État, les collectivités territoriales, la société civile et les entreprises qui contribuent à prévenir et résorber l'illettrisme. Afin de promouvoir son action au niveau local, l'ANLCI s'appuie sur des chargés de mission régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme nommés par les préfets de région.

Plus d'informations sur www.anlci.gouv.fr

A PROPOS D'OCAPAT

OCAPAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'OpcO couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires. La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc. La filière alimentaire recouvre des secteurs variés (les Industries alimentaires, la Coopération agricole et les familles associées, le Commerce agricole). La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime. OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Chiffres clés 2022 diffusés en octobre 2023 ([cf rapport d'activité 2022](#))

Avec plus de 187 000 entreprises représentant 1,3 million de salariés dans son champ professionnel, et 6 800 travailleurs non-salariés de la filière pêche et cultures marines, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- 50 branches professionnelles
- 98,3 % d'entreprises de moins de 50 salariés (et 92,1 % de moins de 11 salariés)
- 1,7 % d'entreprises de plus de 50 salariés employant 56,7 % des salariés du champ professionnel d'OCAPAT.

Part des secteurs en nombre d'entreprises (%) :

- 91 % des entreprises relèvent du secteur de l'interbranches agricoles
- 8 % des entreprises relèvent du secteur alimentaire
- 1 % des entreprises relèvent du secteur Pêche, cultures marines et coopération maritime, sans compter les presque 7000 travailleurs non salariés.

S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, susceptibles de recruter un(e) alternant(e) ou un autre salarié.

En savoir plus : www.ocapiat.fr + <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>

Contact presse OCAPIAT/ S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à presse@ocapiat.fr